

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 octobre 2021

Date de convocation : 30 septembre 2021

Ordre du Jour :

52) PEDT 2021/2022

53) Choix assureur pour la collectivité (bâtiments, véhicules et personnels)

54) Point sur la construction d'un cabinet médical

Informations diverses

Présentes : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle.

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, MORILLON Serge.

Absents excusés : Mme LANDRÉ Béatrice a donné pouvoir à Mme CHÉRAMY Laure-Aline  
M. MARCO Benjamin a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne  
M. TYTGAT Loïc a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine

Absents non excusés : Mme BIGOT Valérie et M. DESEUVRE Christophe

Mme RENOU Christelle a été désignée secrétaire

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité après demandes de modifications de fonds et de forme par Mme JOLY-LAVRIEUX.

## 2021-49 Approbation du PEDT 2021/2022

Mme le Maire laisse la parole à Mme CHÉRAMY Laure-Aline. Cette dernière informe que la commission des affaires scolaires s'est réunie le lundi 27 octobre en présence de la directrice de l'école, de parents d'élèves délégués, de l'association Ribambelle et Cie et de la directrice de l'accueil périscolaire. Elle présente le projet Educatif Territorial (PEDT) qui a été préparé pour la rentrée 2021/2022.

Elle propose aux membres présents de bien vouloir l'approuver.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire, à signer le Projet Educatif Territorial (PEDT) pour la rentrée scolaire 2021/2022, présenté par Mme CHÉRAMY Laure-Aline, après avoir été soumis à l'équipe enseignante et aux parents d'élèves.

## 2021-50 Choix assureur pour la collectivité

Mme le maire informe que nos contrats pour les risques statutaires pour le personnel et les assurances pour la flotte des véhicules communaux arrivent à échéance le 31/12/2021. Les assureurs Groupama et SMACL ont été sollicités afin de nous faire parvenir des propositions. Un tableau comparatif a été envoyé à chaque conseiller municipal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire, à signer ces contrats, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec Groupama l'assurance pour le personnel, la flotte des véhicules communaux et à effectuer les démarches nécessaires à la passation de ces nouveaux contrats.

## 54) Point sur la construction d'un cabinet médical

Mme BOULAY informe que le docteur Gillespie souhaite créer un projet d'équipe de soins primaires composé d'un médecin et d'infirmières. Cela nous permettrait d'avoir des subventions supplémentaires pour la construction du bâtiment. Mme PEREIRA en charge du Comité Local de Santé (CLS) s'engage à écrire le document de coordination avec les soignants. Une réunion est prévue entre le médecin, des infirmières et un pharmacien. Mme MOTTIER demande si le médecin a déjà une idée de ce qu'il souhaite faire, Mme BOULAY lui répond qu'il a déjà évoqué la volonté d'organiser une réunion avec des infirmières. C'est aux praticiens de santé de monter le projet d'équipe de soins primaires. La commune se charge de la construction du bâtiment. Suite à tout cela, une commission patrimoine/cabinet médical s'est tenue en présence de Mme PEREIRA et de l'agence BOUR'ESQUISSE représentée par M. ROMERO. L'architecte a eu connaissance du mail du médecin évoquant ces souhaits en termes de construction. Il va travailler avec cela et revenir vers nous avec des esquisses puis un chiffrage fin novembre-début décembre, en vue de la réunion finances du 2 décembre avec M. DEKIERLE afin de pouvoir se projeter et de se positionner quant à sa réalisation.

## Divers

- Mme BOULAY informe que lors du dernier conseil communautaire, le FPIC a été voté et il reviendra la somme de 14 965€ à la commune contre 15 415€ l'année dernière.
- Mme BOULAY évoque les fiches actions qui ont été remplies dans le cadre du CRTE (plan de relance). Elles étaient à rendre complétées dans les 8 jours afin qu'une enveloppe pour le plan de relance soit établie. Les projets qui ont fait l'objet de fiches actions sont, par ordre de priorité : le cabinet médical, la chaudière à l'école, le City-Park, l'aménagement sécuritaire de la voirie du centre bourg et l'accès PMR aux bâtiments du foot. Concernant le City-Park, M. GAUTHIER a demandé le coût aux communes alentours qui en ont installé un. Mme GUILLOU lui demande le montant, il lui répond 80 000€ mais qu'il va solliciter les entreprises pour avoir des devis par rapport à l'emplacement et à ce qui est souhaité.
- Mme BOULAY informe que des haies privées ont été coupées par les riverains suite aux courriers envoyés par la mairie.
- Les travaux réalisés par l'entreprise Bramier sur la toiture de l'église vont commencer le 20 octobre. Mme JOLY-LAVRIEUX demande combien de temps cela va durer, Mme BOULAY lui répond qu'elle ne sait pas.
- Le contrat de gaz est en train d'être renégocié, le sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Dates à noter : Elections Présidentielles : 10 et 24 avril 2022, Elections législatives : 12 et 19 juin 2022.
- Réunion pour le colis des aînés le 12 octobre 2021.
- Point Val Dem : Mme JOLY-LAVRIEUX informe qu'à la Brunelière il y avait une collecte individuelle jusqu'à présent. M. JOUBERT ne souhaite plus que le camion de collecte fasse demi-tour dans sa cour. Un rendez-vous a eu lieu sur place avec les personnes concernées : riverains, commune, Val Dem. Il est envisagé un ramassage collectif avec une dalle afin que le camion puisse tourner. M. JOUBERT nous a proposé de nous laisser une partie de son terrain pour créer la placette de retournement et installer un point de collecte. Une réunion est prévue le 26 octobre pour faire le point. Un bail emphytéotique à M. JOUBERT sera proposé à M. JOUBERT. Val Dem nous informera des conditions et obligations pour réaliser le point de collecte, afin que l'on puisse chiffrer les travaux car il faut rester équitable par rapport aux autres administrés. Une solution temporaire a été trouvée. Mme GUILLOU demande combien de maisons sont concernées, il lui est répondu 3. Mme BOULAY informe aussi que le point de collecte aux Bruyères a été encombré et qu'une plainte a été déposée. Cette plateforme devrait être supprimée et la collecte remise en individuelle. Mme JOLY-LAVRIEUX informe qu'un dépôt sauvage a aussi été constaté à l'arrêt de bus de la Merillière.
- Réponses aux questions posées par Mme MOTTIER :
  - Revue des éclairages extérieurs de la salle de sport et non fonctionnement des détecteurs : tout a été réparé et fonctionne
  - Problème de téléphone pour l'accueil périscolaire : le problème a été immédiatement résolu, ce point sera vu par Mme CHERAMY
  - Curage des fossés programme : les travaux de curage ont commencé.
- Questions des conseillers minoritaires : Mme BOULAY informe qu'elles ne nous sont parvenues qu'à midi ce jour et que s'il manque des informations il y sera répondu au prochain conseil :
  - Concernant la parcelle rue de Buissay : A ce jour, il n'y a pas de demande de droit de préemption déposé en mairie. Mme JOLY-LAVRIEUX demande si le conseil sera consulté à ce moment-là.
  - Connaissance du PLU : Mme BOULAY informe que concernant le PLU, la CATV recherche un nouveau cabinet car celui précédemment retenu ne consultait pas assez les communes. Le PLU de la commune est disponible librement et chacun peut venir le consulter aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie. Mme JOLY-LAVRIEUX dit qu'il n'est pas simple à lire. Mme BOULAY lui répond que quand elle-même en a besoin elle le prend et le lit. Ce document a été élaboré sous la mandature de M. MARMION et approuvé par celle de M. GUELLIER.
  - Vente des parcelles rue des Marronniers : la procédure est en cours, M. DELGADO fera un point plus tard lors de ce conseil municipal. Nous avons des potentiels acquéreurs qui se sont manifestés. Nous les recontacterons quand la procédure sera terminée, on ne peut rien faire avant.
  - Frais de scolarité élèves hors commune : une convention existe avec la commune d'Epuisay qui introduit un principe de gratuité pour la commune accueillant un élève entre nos deux communes. Un point est fait par la secrétaire de mairie, en 2020/2021 il n'y avait qu'une famille de 2 enfants concernés et qui habitaient Epuisay. Pour l'année 2021/2022, 4 familles sont hors communes dont 2 d'Epuisay, 1 de Vendôme pour laquelle une réponse négative de participation aux frais nous est parvenue et 1 famille qui a déménagé après la rentrée scolaire à La Ville aux Clercs.
  - Frais de fonctionnement du RASED : un rendez-vous était prévu avec la psychologue mais n'a pu avoir lieu en raison d'un problème familial. M. ROUSSELET, Maire de Saint-Firmin-des-Près, a proposé que tous les maires concernés se rencontrent avec les personnes de l'inspection académique. Mme BOULAY a répondu favorablement à cette demande, et nous sommes en attente d'une date. Mme CHERAMY dit que ce sera plus

simple d'avoir tout le monde en même temps. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que l'inspection académique finance les salaires des psychologues mais pas le matériel pour le fonctionnement, c'est comme pour le fonctionnement de l'école.

- Objectif climat 2030 : les fiches actions ont été faites par Perche nature et se base d'après le projet éco-école. Une réunion publique aura lieu le 5 novembre prochain à ce sujet. La mairie a donné quelques informations en plus mais c'est Perche nature qui a déterminé les priorités. Mme MOTIER dit que cela a certainement été fait selon ce qui leur semblait logique. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que le travail sur les gouttières a déjà été fait.
- Jardin partagé mis en place par l'école : c'est une réalisation de l'école à eux de voir son devenir. Mme CHERAMY informe qu'elle posera la question lors du prochain conseil d'école. Mme JOLY-LAVRIEUX dit que pour elle, l'école mettait en place et qu'après c'était à tout un chacun de faire vivre le potager mais que l'emplacement n'est pas le meilleur. Mme BOULAY lui répond que l'emplacement a été vu avec les enseignantes.
- M. DELGADO prend la parole et informe que la société AXIS Conseils est venue pour établir un bornage préparatoire en vue d'établir le dossier de division pour les terrains rue des Marronniers. Mme MOTTIER demande quels sont les délais. Il lui est répondu que l'on ne les connaît pas.
- La société PLASKIT est venue changer les portes, du bon travail a été fait. Le rendu est apprécié et cela isole beaucoup plus les bâtiments. Mme JOLY-LAVRIEUX demande combien cela a coûté, M. DELGADO lui répond 11 243.30€ HT soit 13 491.96€ TTC pour les trois portes. Mme JOLY-LAVRIEUX lui demande si on a eu des subventions, il lui est répondu que l'on a appris aujourd'hui que l'on avait 8 890.00€ de subvention pour ce dossier.
- Mme CHERAMY informe que lors de la réunion pour l'élaboration du PEDT 2021/2022, la directrice du périscolaire a émis des doléances : le téléphone grésillait, il a été changé. Concernant la commande de fournitures, elle a été prévenue d'une rupture de stock. Le restant de la commande sera passé en même temps que les sacs pour les colis des aînés. Concernant l'achat d'une banquette, les dimensions ont été prises pour faire établir des devis. Concernant la demande pour avoir une 3<sup>ème</sup> personne au périscolaire, cela n'est pas possible financièrement et les conditions sanitaires s'améliorent. Concernant la demande pour avoir des jeux supplémentaires, un prêt de 10 à 12 jeux est mis en place. Les jeux seront renouvelés à chaque vacance scolaire. Mme BOULAY informe qu'elle n'était pas présente à la réunion et qu'elle trouve dommageable que les doléances aient été formulées à l'occasion de la commission alors que la directrice avait été reçue quelques jours auparavant, il lui avait été demandé s'il y avait des choses qui n'allaient pas. Il aurait été mieux de le dire aussi à ce moment-là.
- Mme CHERAMY informe qu'elle a été à une réunion Val Dem mercredi 6 octobre. Une opération « sauvons les meubles » aura lieu le 23 octobre une visite de l'usine de recyclage à Blois aura lieu le 6 novembre. Fin octobre, la mairie recevra les nouvelles modalités de tri qui seront mises en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Des ambassadeurs du tri passeront dans les communes pour expliquer le nouveau principe.
- M. MORILLON prend la parole et informe que ce sera son dernier conseil municipal car il a déménagé en Normandie. Il remercie azéennes et azéens de l'avoir élu en 2008, 2014 et récemment. Mme BOULAY informe qu'un conseil sera convoqué dans les 15 jours suivants la réception de la démission de M. MORILLON et après acceptation du préfet.
- M. GAUTHIER informe que la commission communication va se réunir le 13 octobre pour planifier l'élaboration l'Echo de la Vallée.

La séance est levée à 21h13.

Fait le 13/10/2021

A Azé

